

Critère 5. 3 : ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES AUX EXAMENS

Lors des examens du permis de conduire, les élèves seront accompagnés par un enseignant, titulaire de la catégorie de permis de conduire concernée, de l'Ecole de Conduite ROUTE 666.

Cet enseignant :

- Prendra en charge les élèves dans les locaux de l'Ecole de Conduite ROUTE 666 ;
- S'assurera que les élèves sont munis d'une pièce d'identité, de leur livret d'apprentissage et qu'ils soient correctement équipés, lorsqu'il s'agit d'un examen moto ;
- Véhiculera les élèves jusqu'au centre d'examen ;
- Assistera à l'examen du permis de conduire de chaque élève et complètera une fiche intitulée « résultat d'examen », retraçant la performance de chacun des élèves, au cours de l'examen ;
- Véhiculera les élèves jusqu'aux locaux de l'Ecole de Conduite ROUTE 666.

Critère 5.1 : FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants de l'Ecole de Conduite ROUTE 666, suivent une formation continue, répondant aux critères de la formation professionnelle, tels que le définit l'Article R. 6316-1 du code du travail.

Cet article veille :

- À l'adéquation financière des prestations achetées, aux besoins de formation ;
- À l'ingénierie pédagogique déployée par l'Ecole de Conduite ;
- À l'innovation des moyens mobilisés ;
- Aux tarifs pratiqués dans des conditions d'exploitation comparables pour des prestations analogues.

En 2024, une formation aux premiers secours a été suivie par les employés.

D'autres formations, cette fois-ci internes, sont prévues au cours de l'année 2024, comme la préparation au permis B(E) et la formation POSTPERMIS.

Calendrier prévisionnel de ces formations :

- Formation POSTPERMIS : samedi 12 mai 2024 : durée d'une journée ;
- Permis B(E) : samedi 29 juin 2024 : durée d'une journée.

Programme de formation prévu :

- Formation POSTPERMIS :
 - Prendre connaissance des outils et supports pédagogiques utilisés au cours de la formation ;
 - Prendre connaissance de la pédagogie utilisée ;
 - Savoir utiliser les supports pédagogiques, comme par exemple les questionnaires, pour orienter la formation ;
 - Savoir suivre la trame de la formation.
- Formation PERMIS B(E) :
 - Prendre connaissance de la réglementation spécifique à la conduite de l'ensemble de véhicules ;
 - Prendre connaissance des vérifications sur l'ensemble de véhicules ;
 - Manœuvrer l'ensemble de véhicules, tout d'abord hors circulation, puis en circulation ;
 - Savoir atteler et dételer ;
 - Prendre connaissance des épreuves de l'examen.